



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de l'Animation des Politiques Publiques
Interministérielles et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE MÔLAY

Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement,
- du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2023- 0157 du 12 mai 2023,

une enquête publique relative aux deux demandes de permis de construire (MÔLAY 1 et MÔLAY 2) pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de MÔLAY, déposées par la SARL GDSOL 75 (Générale du solaire), sera ouverte **du lundi 12 juin 2023 (9 h) au lundi 17 juillet 2023 inclus (17 h)**, soit une durée de 35 jours consécutifs, à la mairie de MÔLAY.

Sont désignés Mme Sylvie LAFORGE en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et M. José JACQUEMAIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier des demandes de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, la réponse du pétitionnaire à cet avis et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 12 juin 2023 au 17 juillet 2023 inclus, à la mairie de MÔLAY, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique Actions de l'État / Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 12 juin 2023 au 17 juillet 2023 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- soit par voie électronique :
 - à l'adresse e-mail suivante : pref-photovoltaique-molay@yonne.gouv.fr
- soit par écrit :
 - sur le registre « papier » déposé à la mairie de MÔLAY,
ou
 - courrier adressé à la mairie de MÔLAY (siège de l'enquête) à l'attention de la commissaire enquêtrice.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, la commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions éventuelles du public qui seront également consignées dans le procès-verbal :

à la mairie de MÔLAY, les :

- **lundi 12 juin 2023 de 9 h à 12 h,**
- **lundi 26 juin 2023, de 14 h à 17 h,**
- **jeudi 6 juillet 2023 de 15 h à 18 h,**
- **lundi 17 juillet 2023 de 14 h à 17 h.**

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement), à la mairie de MÔLAY, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure seront la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Geoffrey SCHALL, responsable du projet pour la SARL GDSOL 75 (Générale du solaire) - 50 rue Etienne Marcel 75002 PARIS - email : geoffrey.schall@gdsolaire.com